



Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel +251-11-5517700 Fax. + 251-11-5517844

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE (MOEUA)
DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MAI 2017 EN
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

DECLARATION PRELIMINAIRE

I. INTRODUCTION

À l'invitation du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA) **S.E. Dr. Moussa Faki Mahamat** a dépêché une Mission pour observer les élections législatives du 4 mai 2017 dans le pays.

Conduite par **S.E. Dileita Mohamed Dileita**, ancien Premier Ministre de la République de Djibouti, la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) comprend 150 observateurs. Elle est composée d'ambassadeurs auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba, d'anciens ministres, de parlementaires panafricains, de responsables d'organes de gestion des élections et de membres d'organisations de la société civile africaine. Ces observateurs viennent de 40 pays, à savoir Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, République Sahraouie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. La Mission est appuyée par une équipe technique composée de fonctionnaires de la CUA, du Parlement panafricain (PAP) et de l'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA).

La MOEUA publie dans la présente déclaration ses constats préliminaires au terme de l'observation des opérations de vote et de dépouillement des voix. Elle va continuer à suivre l'évolution du processus électoral à l'issue duquel elle offrira une évaluation détaillée de la conduite de celui-ci dans un rapport final.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

1. L'évaluation de la régularité et de la transparence des élections législatives du 4 mai 2017 est le mandat de cette quatrième MOEUA dépêchée en République Algérienne Démocratique et Populaire. Ce mandat est basé sur les dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance adoptée en 2007 et entrée en vigueur en 2012, qui vise à rehausser les processus électoraux en Afrique, renforcer les institutions électorales et la conduite d'élections équitables, libres et transparentes; la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002; les Directives de l'UA pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002 et d'autres instruments internationaux pertinents régissant l'observation des élections. Elle se base également sur le cadre juridique pour l'organisation des élections législatives en République Algérienne Démocratique et Populaire.
2. Dans le cadre de cette évaluation, et ce conformément aux Directives de l'UA pour les missions d'observation et de suivi des élections, la MOEUA s'est entretenue avec les autorités politiques et judiciaires du pays ainsi que les principales parties prenantes au processus électoral, notamment, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Communication, l'Autorité de Régulation de l'Audiovisuel, la Haute Instance Indépendante de la Surveillance des Elections et les partis politiques en compétition. La MOEUA s'est également concertée avec d'autres missions d'observation internationale présentes en République Algérienne Démocratique et Populaire, notamment, celles de la Ligue des Etats Arabes, de l'Organisation de la Conférence Islamique, ainsi que les missions d'Experts des Nations Unies et de l'Union Européenne.
3. En vue de mettre à la disposition de ses observateurs un éventail d'informations sur la méthodologie d'observation de court terme de l'Union Africaine (UA), y compris sur l'utilisation des tablettes tactiles utilisées pour la collecte des données le jour du scrutin, la MOEUA a organisé une session d'orientation et de remise à niveau les 30 avril et 1 mai 2017 à Alger.
4. Pour l'observation du scrutin, la MOEUA a déployé 58 équipes dans 43 wilayas du pays à savoir, Alger, Adrar, Ain Defla, Annaba, Batna, Bechar, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Bourmedes, Chlef, Constantine, Djelfa, El Bayadh, El Oued, El Tarf, Ghardaia, Guelma, Jijel, Laghouat, Khenchela, Medea, Mila, Mostaganem, Naama, Oran, Oum el Bouaghi, Ouargla, Relizane, Tebessa, Saida, Setif, Sidi Bel Abbes, Skikda, Souk Ahras, Tamanrasset, Tiaret, Tindouf, Tissemsilt, Tizi Ouzou, Tlemcen, et Tipaza. Le 4 mai 2017, les équipes d'observateurs de courte durée ont visité 977 bureaux de vote.

III. CONSTATS PRELIMINAIRES : OBSERVATIONS PREELECTORALES

A. Contexte général des élections législatives de 2017

5. Les élections législatives algériennes du 04 mai 2017 se sont déroulées dans un contexte d'austérité et de crise économique. Le scrutin du 04 mai marque le renouvellement de l'Assemblée Nationale Populaire (APN) où le Front de Libération Nationale (FLN) et le Rassemblement National Démocratique (RND) occupent actuellement une place prépondérante avec respectivement 221 et 70 sièges sur 462 depuis les élections législatives de 2012.
6. Cette prédominance du FLN à l'Assemblée Nationale Populaire, suivi de près par le RND, reflète l'état du paysage politique algérien depuis le lendemain de l'indépendance en 1962. Celui-ci est caractérisé par une forte présence des deux partis politiques face à une opposition divisée qui tente de se repositionner à travers quelques alliances.
7. Une des craintes majeures relatives au processus électoral exprimée par les partis politiques fut l'éventualité d'un taux d'abstentionnisme élevé. Les attentes d'une frange des électeurs en termes de transparence du processus électoral, couplées au boycott, au désintérêt de l'électorat et une campagne d'appel à l'abstention menée sur les réseaux sociaux, ont fait perdurer la crainte d'un taux de participation bas.
8. Cependant, il a été d'avis général que, bien que certains efforts de transparence restent encore à faire, la mise en place de la Haute Instance Indépendante de Supervision des Elections (HIISE) a contribué à dissiper certains doutes sur le processus électoral. Les efforts d'apurement du fichier électoral et de maîtrise de l'organisation du processus par l'administration électorale ont été perçus comme des évolutions positives.

B. Administration électorale

9. L'organisation des élections est une tâche dévolue au Ministère de l'Intérieur. Afin d'accroître la confiance des parties prenantes dans le processus électoral, une Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections (HIISE) a été mise en place pour jouer le rôle d'arbitre indépendant et impartial. La HIISE a été créée par la Loi organique no 16-11 du 22 Dhou El Kaâda 1437 correspondant au 25 août 2016 relative à la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections. Les élections législatives du 4 mai 2017 constituent les premières échéances électorales supervisées par la HIISE.

10. Organe de contrôle doté d'une autonomie de gestion, la HIISE est composée de 410 membres nommés par décret présidentiel. Ces membres, à nombre paritaire, sont des magistrats proposés par le Conseil Supérieur de la magistrature et des représentants de la société civile. Bien que la HIISE soit constituée sur la base du principe de la parité, la MOEUA est d'avis que le caractère pléthorique de cette institution serait de nature à impacter le fonctionnement de celle-ci et l'efficacité de son action en dehors des périodes électorales.
11. Le Chapitre III de la Loi organique no 16-11 confère à la HIISE des tâches spécifiques à remplir avant, pendant et après les élections. Cette instance a pour attribution principale de veiller au respect et à l'application des dispositions de la Loi relative au régime électoral. Avant chaque scrutin, la HIISE déploie ses membres au niveau des wilayas et des représentations diplomatiques du pays à l'étranger.
12. La MOEUA a noté que, quoique la mise en place de la HIISE soit perçue comme une certaine avancée par une partie de la classe politique, le champ d'action de cette nouvelle institution ne fait pas l'objet d'un consensus. Au regard de ses échanges avec les acteurs politiques algériens, la MOEUA a décelé la méfiance d'une frange de la classe politique, résultant de l'inassouvissement de certaines attentes quant à la création d'un organe pleinement chargé de l'organisation des élections, doté de compétences électorales, indépendant de l'administration publique et qui dispose d'une neutralité politique. La revendication par une partie des acteurs politiques, de la création d'un organe de gestion des élections indépendant et impartial est conforme à l'alinéa premier de l'Article 17 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG).

C. Implication des femmes

13. La Constitution algérienne consacre le principe d'égalité de tous les citoyens et enjoint à l'Etat d'œuvrer à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues. La MOEUA salue les efforts mis en œuvre par les autorités algériennes, depuis l'adoption de la loi de janvier 2012 fixant les modalités d'application de cette prescription, en vue d'assurer une participation effective des citoyennes algériennes à la gestion des affaires publiques.
14. Cependant, la MOEUA a relevé que si les candidatures féminines aux élections ont connu une évolution positive depuis 2012, les femmes restent faiblement représentées dans les autres aspects du processus électoral, notamment au sein de l'administration.

15. La MOEUA a constaté qu'en raison de l'absence de précision légale sur l'ordre de placement sur les listes, les femmes y sont rarement placées en bonne position. Cette lacune peut affecter leurs chances d'être élues, en particulier dans les circonscriptions électorales où le nombre de sièges à pourvoir est faible, les candidatures sont nombreuses et/ou la compétition entre les listes en lice est serrée.
16. La MOEUA a noté que la suppression des visages de femmes sur certaines listes de candidats pourrait entraver la participation effective des femmes. Cette initiative va à l'encontre des principes édictés par la loi algérienne et porte atteinte à l'égalité des chances entre tous les candidats préconisée par les différents instruments internationaux telle que la CADEG. A cet égard, la MOEUA félicite la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections (HIISE) des mesures prises pour faire respecter l'esprit de la loi de 2012.
17. La MOEUA salue la mobilisation des citoyennes algériennes tout au long du processus électoral, notamment au moment de la campagne électorale. Elle encourage les femmes algériennes à s'engager davantage en tant que candidates.

D. Campagne électorale

18. Au regard des textes légaux de la République Algérienne Démocratique et Populaire, la campagne électorale est déclarée ouverte, vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin et s'achève trois (3) jours avant la date dudit scrutin. La campagne électorale pour le scrutin du 4 mai 2017 a débuté le 9 avril 2017 et a pris fin le 30 avril 2017. La Mission n'a enregistré aucun cas d'activités de campagne électorale en dehors de la période prévue par la loi.
19. La MOEUA salue les acteurs politiques algériens pour l'atmosphère calme et paisible pendant la période de campagne électorale pour les législatives de mai 2017. Toutefois, la problématique des candidates sans visage est à signaler sur l'étendue du pays. La Mission a ainsi constaté que les photos des candidates sur certaines affiches de campagne ont été remplacées par des images graphiques anonymes, compromettant ainsi la connaissance des candidates par les électeurs, ainsi que leurs chances d'être élues.

IV. OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN

22.320.016 électeurs inscrits sur le territoire national et 956.534 personnes inscrites sur les listes électorales à l'étranger étaient appelés à se rendre aux urnes le jeudi 4 mai 2017. La MOEUA a été informée que, dans 83 pays, les opérations de vote des

Algériens de l'étranger ont été lancées le 29 avril 2017. Elles se sont poursuivies les 30 avril et 4 mai 2017.

La MOEUA présente dans les lignes qui suivent ses constats sur le déroulement de ce scrutin. Ces constats ont été faits sur la base des observations de ses 58 équipes d'observateurs de courte durée déployées dans les 43 wilayas du pays. Ces équipes ont visité 977 bureaux de vote dont 70% sont situés en zone urbaine et 30% en zone rurale.

A. Ouverture des bureaux de vote

Les opérations d'ouverture des bureaux de vote se sont déroulées dans une atmosphère calme dans tous les bureaux de vote visités par la Mission, avec la présence discrète et professionnelle des agents chargés de la sécurité.

La majorité des bureaux de vote visités par la MOEUA ont ouvert à l'heure. Un retard a été constaté dans seulement 3,6% des cas, sans que ce délai n'excède 30 minutes. Dans 50% des bureaux n'ayant pas ouvert à l'heure, ce retard était dû à l'aménagement tardif du bureau de vote.

B. Accessibilité des bureaux de vote

Les observateurs de l'UA ont noté que les écoles étaient en majorité utilisées comme centres de vote. Par ailleurs, la Mission a constaté que 23% des centres de vote visités n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La présence des bureaux de vote à l'étage et le terrain non aplani ou non nivelé ont rendu l'accès aux bureaux de vote difficile pour ces personnes.

C. Participation électorale

A l'ouverture du scrutin, la MOEUA a observé une faible affluence au niveau des bureaux de vote visités. Une file d'attente a été constatée dans 21,8% des bureaux de vote visités. Cette faible affluence a été constante tout au long de la journée.

D. Déroulement du scrutin

La MOEUA a constaté l'environnement paisible qui régnait autour des centres de vote dans 99% des cas. Les rares cas de désordre observés étaient liés à une mauvaise gestion de la file d'attente et à l'indiscipline de certains électeurs.

Le calme observé dans les bureaux de vote a de même contribué au bon déroulement du processus de vote. Aucune perturbation du vote ayant entraîné une interruption de la procédure n'a été observée.

La MOEUA a noté que les urnes étaient convenablement cadenassées dans 99,4% des bureaux visités.

Les électeurs ont présenté les pièces requises pour le vote et leur identité a été vérifiée au regard de la liste électorale dans tous les bureaux observés.

La MOEUA a observé de rares cas d'électeurs (3,9%) n'ayant pas été autorisés à voter car ils se trouvaient au mauvais bureau de vote ou n'étaient pas en possession de leur pièce d'identité.

Le doigt de l'électeur a été marqué de l'encre indélébile dans 97,8% des cas.

Une assistance a été apportée aux électeurs le requérant dans 89,3% des bureaux visités, dans la plupart des cas par le personnel électoral ou par une personne de son choix.

E. Matériel électoral

La MOEUA a constaté que le matériel électoral était disponible en quantité suffisante dans tous les bureaux de vote visités.

F. Secret du vote

La MOEUA a noté que le secret du vote, qui est un des principes consacrés par la Constitution et la législation électorale algériennes, a été garanti dans 99,8% des bureaux de vote visités par ses équipes.

G. Membres des bureaux de vote

La MOEUA a noté que dans les bureaux de vote visités, la présence du personnel électoral était en moyenne de cinq agents, comme le dispose le Code électoral. Certaines absences n'étaient nullement justifiées.

La MOEUA salue la présence de 49% de femmes membres des bureaux de vote.

La MOEUA a constaté que les membres du bureau de vote ne se distinguaient pas des autres personnes présentes au sein du bureau de vote. Cependant, leurs compétences ont été jugées globalement satisfaisantes.

H. Représentants des listes de partis politiques, de candidats, et observateurs citoyens

La MOEUA a noté la présence des représentants des listes de partis et de candidats en compétition, ainsi que des observateurs dans 98,2% des bureaux de vote visités avant l'ouverture. La présence de ces groupes de personnes dans les bureaux de vote est un gage de transparence du scrutin.

Tout le long du vote, la MOEUA a constaté la présence systématique des représentants des listes de partis politiques et de candidats qui étaient deux (2) en moyenne par bureau de vote visité. Elle a relevé que le niveau de représentation des partis politiques variait d'un bureau de vote visité à l'autre.

La MOEUA a noté avec satisfaction la présence des femmes. Elles constituaient en moyenne 40% des représentants des candidats dans les bureaux de vote.

Par contre, les équipes d'observateurs de la MOEUA ont relevé une très faible présence des observateurs citoyens dans les bureaux visités.

I. La sécurité

La MOEUA a observé la présence visible de forces de sécurité à l'extérieur des bureaux de vote dans 90,5% des cas. Cette présence a généralement été évaluée comme discrète et professionnelle.

J. Fermeture et dépouillement

52,7% des bureaux de vote visités par les équipes de la MOEUA ont fermé à 19h, heure légale de clôture.

47,3% des bureaux de vote ont fermé après l'heure réglementaire en raison de l'arrêté pris par les walis de certaines wilayas prorogeant l'heure officielle de clôture à 20h. La MOEUA a noté que la mesure a été appliquée dans toutes les wilayas concernées.

La MOEUA a constaté que le personnel électoral a, dans son ensemble, appliqué les procédures relatives au dépouillement des voix. Une copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal a été remise par le président du bureau de vote aux représentants des listes de partis politiques et candidats, contre accusé de réception dans 92,1% des bureaux de vote visités.

Dans 92,7% des bureaux visités, le président du bureau de vote a annoncé les résultats dès la fin du processus de dépouillement.

Les résultats ont été affichés publiquement dans 69,1% des bureaux visités.

Pendant le décompte des voix, les équipes d'observateurs de la MOEUA ont noté un nombre important de bulletins de vote nuls.

V. CONCLUSION

Les élections législatives du 4 mai 2017 ont été une occasion supplémentaire pour les citoyens algériens de choisir leurs représentants au sein de l'Assemblée Nationale Populaire. L'organisation réussie de ces élections sur le plan logistique a permis le bon déroulement du processus. En outre, la création de la HIISE, en tant qu'arbitre indépendant et impartial, a contribué à apaiser le climat de méfiance au sein de la classe politique. Cependant, la faible affluence des électeurs a été un fait marquant le jour du scrutin.

Ces élections se sont globalement déroulées dans un climat de paix et de sérénité. La MOEUA salue l'esprit de civisme et le sens de responsabilité des acteurs

politiques qui n'ont posé aucun acte de nature à entraver le bon déroulement des opérations électorales. Elle exhorte les responsables politiques à faire prévaloir les voies légales de recours en cas de contestation du verdict des urnes.

La MOEUA adresse ses remerciements au peuple et aux autorités de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour les commodités et les facilités lui ayant permis de réaliser son mandat.

VI. RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement

- S'appuyer sur les progrès apportés par la révision constitutionnelle pour créer un cadre propice à la participation active de la société civile dans le processus électoral ;
- Prévoir des sanctions pour absence non justifiée des agents des bureaux de vote le jour du scrutin afin d'assurer un déroulement des opérations avec des ressources humaines adéquates ;
- Etendre les dispositions favorisant une meilleure participation des femmes aux postes de prise de décision, y compris en matière électorale ;
- Adopter des mécanismes plus poussés, à l'exemple de la règle de l'alternance, afin d'améliorer davantage le taux de représentativité des femmes dans les assemblées élues.

A l'administration électorale

- Habiller les agents des bureaux de vote de tenues distinctes pour faciliter leur identification et assurer de l'ordre pendant les opérations de vote ;
- Prévoir des rampes ou autres facilités d'accès aux bureaux de vote afin de faciliter le mouvement des personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- Renforcer les programmes d'éducation civique et d'information pour une meilleure appropriation des procédures de vote par les électeurs.

Aux partis politiques

- S'impliquer davantage dans l'éducation électorale pour permettre aux citoyens de faire un choix informé;
- Adopter les mesures nécessaires pour appuyer la participation des femmes comme candidates et valoriser et soutenir les candidatures féminines à l'échelle des partis.

A la société civile

- Accompagner le processus de démocratisation algérien en s'engageant davantage dans le suivi et l'observation des processus électoraux, en particulier le jour du scrutin ;
- S'investir dans les initiatives d'éducation civique et électorale afin de sensibiliser l'électorat sur l'importance et les enjeux du vote, en vue de limiter le taux d'abstention.

Fait à Alger, le 7 mai 2017

Pour la Mission,

S. E. Dileita Mohamed Dileita

Chef de Mission